

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue à huis clos le 8 février 2021 à 19 h 30 et à laquelle sont présents par visioconférence :

Mme Gina Charest, conseillère	M. Guillaume Côté-Philibert, conseiller
Mme Marie LeBlanc, conseillère	M. Frédéric Lagacé, conseiller
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère	M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Pierre Rioux, maire. À moins de mention contraire, monsieur le maire participe au vote. Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe, M. Steve Rioux, trésorier, et M. Benoit Rheault, greffier.

14 077

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

14 078

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2021

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

ADOPTÉE

14 079

3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE JANVIER 2021

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de janvier 2021 au montant total de 342 935,22 \$.

ADOPTÉE

14 080

4. RAPPORT ANNUEL SUR LE « RÉGLEMENT N° 825 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE » DE LA VILLE DE TROIS-PISTOLES

ATTENDU QUE l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes prévoit que la municipalité dépose annuellement un rapport concernant l'application du « Règlement n° 825 concernant la gestion contractuelle » de la Ville de Trois-Pistoles;

Pour ce motif,

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu à l'unanimité,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles entérine et dépose ledit rapport 2020.

ADOPTÉE

14 081

5. OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LA FOURNITURE DE COAGULANT POUR L'USINE DE FILTRATION (CONTRAT VTP-2021-01)

ATTENDU QUE, par l'entremise des services de « Aquatech - Société de Gestions de l'eau inc. » (dit Aquatech), la Ville a demandé des prix à des entreprises fournissant des produits chimiques destinés à l'usine de filtration d'eau potable ;

ATTENDU QUE l'usine de filtration utilise depuis plusieurs années le coagulant PAX-XL8 à l'usine de filtration et que celui-ci a plusieurs avantages techniques et économiques pour la Ville (ex. meilleure efficacité du produit et dosage diminué selon la température de l'eau brute utilisée tout au long de l'année, économie de chauffage à l'usine de filtration, pas de perte de produit en raison de la cristallisation, économie de soude caustique servant à augmenter le pH de l'eau);

ATTENDU QU'une seule entreprise fournit le coagulant PAX-XL8;

ATTENDU QUE, dans un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics, la Ville désire se prévaloir des dispositions du « règlement n° 825 concernant la gestion contractuelle » pour octroyer ce contrat;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise l'octroi d'un contrat de gré à gré à l'entreprise « Kemira Water Solutions Canada inc. » (N.E.Q. 1148982177) pour la fourniture de coagulant PAX-XL8 en 2021 (contrat VTP-2021-01) au prix

unitaire de 0,7887 \$/kg, soit une dépense estimée de 44 167,20 \$ (taxes incluses) pour 56 000 kg (estimation 2021) de ce produit;

Que : le Conseil municipal autorise la directrice générale, Mme Pascale Rioux, à signer tout document nécessaire à cet octroi.

ADOPTÉE

14 082

6. OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LA FOURNITURE D'UNE POMPE POUR LA STATION DE POMPAGE DES EAUX USÉES SP1 (CONTRAT VTP-2021-02)

ATTENDU QUE l'une des deux pompes submersibles de la station de pompage des eaux usées SP1 (située à l'intersection de la rue Jean-Rioux et du chemin du Roy) montre des signes de défaillance prochaine en raison de son âge avancé ;

ATTENDU l'importance de se procurer rapidement une telle pompe de qualité afin d'éviter tout débordement et déversement;

ATTENDU QUE, dans un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics, la Ville désire se prévaloir des dispositions du « règlement n° 825 concernant la gestion contractuelle » pour octroyer ce contrat;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise l'octroi d'un contrat de gré à gré à l'entreprise « Dickner inc. » (N.E.Q. 1174136698) pour la fourniture d'une pompe submersible de marque Flygt (contrat VTP-2021-02) au prix de 27 172,26 \$ (taxes incluses);

Que : le Conseil municipal autorise le directeur du Service des travaux publics, M. André Soulard, à signer tout document nécessaire à cet octroi.

ADOPTÉE

14 083

7. PROCESSUS DE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU QUE, selon la résolution # 14 002 (14 septembre 2020), le Conseil accordait un délai finissant le 11 décembre 2020 aux propriétaires ayant des taxes impayées se rapportant aux années 2019 et antérieures (100 \$ et plus);

ATTENDU QUE selon la résolution #14 052 (14 décembre 2020), le Conseil de Ville prolongeait ce délai jusqu'au 5 février 2021 et précisait qu'au-delà de cette échéance le Conseil amorcera les procédures de vente pour défaut de paiement de taxes auprès des propriétaires concernés;

ATTENDU QUE, malgré les délais accordés et les correspondances acheminées à cet effet, des contribuables du territoire de la Ville, en date du 8 février 2021, n'ont toujours pas payé les taxes foncières liées à leur(s) immeuble(s) pour la période en question; aussi, selon l'état dressé par le trésorier de la Ville, les taxes foncières impayées desdits contribuables s'élèveront ainsi :

Immeuble concerné (municipalité de Trois-Pistoles, circonscription foncière de Témiscouata)	Taxes foncières dues à la Ville de Trois-Pistoles, (en date du 10 juin 2021)
Matricule : 0332-56-4847.00 000 Lot : 5 226 571, cadastre du Québec	15,71 \$ en intérêts 351,31 \$ en capital (année 2019) 26 017,00 \$ en capital (année 2020) 12 902,50 \$ en capital (2 versements 2021)
Matricule : 0332-53-0523.00 000 Lot : 5 226 481, cadastre du Québec	372,49 \$ en intérêts 1 614,50 \$ en capital (année 2019) 1 653,87 \$ en capital (année 2020) 826,93 \$ en capital (2 versements 2021)
Matricule : 0433-32-6760-00-000 Lot : 5 227 158, cadastre du Québec	35,17 \$ en intérêts 173,26 \$ en capital (année 2019) 353,43 \$ en capital (année 2020) 176,71 \$ en capital (2 versements 2021)
Matricule : 0433-32-9558-00-000 Lot : 5 227 160, cadastre du Québec	371,11 \$ en intérêts 1 828,00 \$ en capital (année 2019) 3 735,72 \$ en capital (année 2020) 1 867,86 \$ en capital (2 versements 2021)
Matricule : 0332-74-3537.00 000 Lot : 5 226 719, cadastre du Québec	17,29 \$ en intérêts 417,47 \$ en capital (année 2019) 1 492,74 \$ en capital (année 2020) 746,36 \$ en capital (2 versements 2021)
Matricule : 0332-75-2136.00 000 Lot : 5 226 641, cadastre du Québec	264,78 \$ en intérêts 57,33 \$ en capital (année 2018) 1 586,00 \$ en capital (année 2019) 1 624,80 \$ en capital (année 2020) 812,40 \$ en capital (2 versements 2021)
Matricule : 0332-33-0302.00 000 Lots : 5 226 343 et 5 226 341, cadastre du Québec	37,97 \$ en intérêts 550,42 \$ en capital (année 2019) 1 906,32 \$ en capital (année 2020) 953,16 \$ en capital (2 versements 2021)

ATTENDU QUE le 12 octobre 2010 la Ville de Trois-Pistoles a délégué à la MRC des Basques la compétence d'effectuer les ventes pour défaut de paiement de taxes (référence résolution #11 897), ladite délégation ayant été confirmée par l'entente approuvée le 9 mars 2015 par la résolution #12 979;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles demande à la MRC des Basques de vendre, par enchère publique, lesdits immeubles concernés pour défaut de paiement de taxes, conformément aux articles 1023 et suivants du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1);

Que : le Conseil mandate le greffier et le trésorier de la Ville pour transmettre à la MRC des Basques et au Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, dans les délais prescrits par la MRC, la présente résolution et une liste officielle complétant cette dernière indiquant le nom des propriétaires desdits immeubles (soit le nom des contribuables endettés envers la municipalité), l'adresse desdits immeubles, les informations concernant le contrat d'acquisition de chaque immeuble et toute autre information exigée par la Loi, notamment les montants des taxes municipales et scolaires qui seront dus en date du 10 juin 2021 10 h, moment où la vente annuelle pour non-paiement de taxes aura lieu dans les locaux de la MRC des Basques, 400-2, rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

14 084

8. APPROBATION DES BUDGETS 2020 ET 2021 DE LA RIIP

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale des infrastructures portuaires (RIIP) de Trois-Pistoles et Les Escoumins chiffreraient les revenus à 879 \$ et les charges à 58 726 \$ pour l'année 2020;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires de la (RIIP) de Trois-Pistoles et Les Escoumins chiffreraient les revenus à 128 112 \$ et les charges à 95 121 \$ pour 2021;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve les budgets d'exploitation 2020 et 2021 de la RIIP de Trois-Pistoles et Les Escoumins.

ADOPTÉE

14 085

9. MANDAT EN RESSOURCES HUMAINES POUR LE SERVICE DES LOISIRS

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles doit procéder à la sélection d'un directeur ou d'une directrice du Service des loisirs, poste vacant depuis le 15 janvier 2021;

Pour ce motif,

Il est proposé par Maurice Vaney

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles accepte la proposition d'honoraires professionnels du 26 janvier 2021 du Carrefour du capital humain de l'UMQ au montant de base de 2 925\$ (avant taxes) auquel doit s'ajouter les frais afférents pour l'accompagner pour le recrutement de ce poste; le mandat consiste à procéder aux entrevues téléphoniques et de sélection, d'élaborer la documentation nécessaire, animer, conseiller et accompagner le comité dans la prise de décision et de suggérer des outils d'analyse supplémentaires (tests, enquête, validation, contrat); conséquemment, le Conseil municipal mandate Mme Pascale Rioux, directrice générale, pour signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à la conclusion de cet engagement.

ADOPTÉE

14 086

10. MANDAT EN SOUTIEN À LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU QUE certains postes de direction sont présentement inoccupés;

ATTENDU QUE certains dossiers nécessitent des interventions à court et moyen termes;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles accepte l'offre de service, datée du 1^{er} février dernier, de « Réseau Conseil des Sages inc. »; le mandat consiste à fournir une ressource professionnelle ayant une solide expérience du monde municipal et une connaissance approfondie de la gestion administrative dont celle de la direction générale; à cette fin, Mme Pascale Rioux, directrice générale, est autorisée à signer les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE

14 087

11. MANDAT EN SOUTIEN À LA DIRECTION GÉNÉRALE – VOLET CULTUREL

ATTENDU l'absence temporaire de la directrice du Service de la culture et des communications;

ATTENDU QUE certains dossiers de ce service nécessitent des interventions à court et moyen termes;

Pour ce motif,

Il est proposé par Guillaume Côté-Philibert

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles entérine l'entente de service de Mme Ginette Lepage, du 4 février 2021; le mandat consiste à assister la direction générale de la Ville de Trois-Pistoles à trois niveaux : l'entente de développement culturel, suivi à la bibliothèque municipale, et support aux communications si besoin;

Que : Pascale Rioux, directrice générale, soit autorisé à signer les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE

14 088

12. EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DES INCENDIES ET DE LA SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE le poste de directeur du service de sécurité incendie était vacant;

Pour ce motif,

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise l'embauche de M. Sylvain Lamarre au poste de « directeur du Service des incendies et de la sécurité civile », l'entrée en poste étant le 15 février 2021; à cette fin, Mme Pascale Rioux, directrice générale, est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail avec cet employé.

ADOPTÉE

14 089

13. EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE

Il est proposé par Maurice Vaney

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise l'embauche de M. Mathieu Couture-Mailhot à titre de pompier volontaire du Service des incendies et de la sécurité civile de la Ville. Cette embauche est soumise à une période de probation d'une durée de 6 mois se terminant le 9 août 2021.

ADOPTÉE

14. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 360 000 \$, REMBOURSABLE EN 10 ANS, POUR L'ACQUISITION DE BIENS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

M. Frédéric Lagacé, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant l'acquisition de biens pour le Service des travaux publics et le Service de sécurité incendie, comportant une dépense de 360 000 \$ et un emprunt du même montant, remboursable en 10 ans. À cette fin, M. Lagacé, dépose le projet de règlement d'emprunt n° 848.

14 090

15. AUTORISATION D'UN ACTE D'ÉCHANGE DE TERRAIN AFIN DE RÉGULARISER L'EMPRISE DE LA RUE ROUSSEAU

ATTENDU QU'il y a lieu de régulariser la limite sud-est de l'emprise de la rue Rousseau près du 621-623 rue Jean-Rioux conformément à l'occupation du terrain;

Pour ce motif,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise un acte d'échange de parties de terrain à intervenir entre la Ville et le propriétaire du lot 5 226 245 afin que la limite de l'emprise de la rue Rousseau (lot 5 227 361) corresponde au côté sud-est de la bordure de béton de la rue à cet endroit; à cette fin, le Conseil mandate la directrice générale, Mme Pascale Rioux, et le maire, M. Jean Pierre Rioux, afin de signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires à cette transaction;

Que : le Conseil municipal retienne les services de M. Paul Pelletier, a.-g., et Me Ariane Michaud, notaire, afin de réaliser les tâches requises à cet échange (ex. description technique, remplacement cadastral, acte, publication); les coûts de ces services professionnels seront payés à 50% par la Ville.

ADOPTÉE

14 091

16. AUTORISATION D'UN ACTE DE SERVITUDE POUR LE PASSAGE D'UNE CONDUITE PLUVIALE DANS L'EMPRISE DE LA RUE NOTRE-DAME EST

ATTENDU QU'il y a lieu d'officialiser le passage d'une conduite d'égout pluvial présente depuis plusieurs années dans l'emprise de la rue Notre-Dame Est, ce fonds servant appartenant à la Ville étant une partie du lot 5 227 426;

ATTENDU QUE cette conduite souterraine est au bénéfice des lots 5 227 082 et 5 227 390 situés plus au sud (fonds dominants);

ATTENDU QU'il y a deux autres fonds servants n'appartenant pas à la Ville;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise un acte de servitude pour cette conduite d'égout pluvial à intervenir entre la Ville et les autres propriétaires impliqués des fonds servants et dominants; à cette fin, le Conseil mandate la directrice générale, Mme Pascale Rioux, et le maire, M. Jean Pierre Rioux, afin de signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires à cette transaction; il est précisé que les dépenses liées à cet acte ne seront pas défrayées par la Ville.

ADOPTÉE

14 092

17. PROJET D'AGRANDISSEMENT DU DOMAINE DES TROIS-PISTOLES : ENGAGEMENT DE LA VILLE POUR LA RÉALISATION DE LA PHASE 3

ATTENDU QUE le Domaine des Trois-Pistoles souhaite réaliser la phase 3 de son développement, soit un projet d'agrandissement comprenant 15 unités de logement supplémentaires, l'ajout d'espaces communs et l'agrandissement de la salle à manger et de la cuisine; le projet se situe au 135, rue de la Seigneurie;

ATTENDU QUE ce projet contribuera à fournir des logements à des personnes âgées dont 12 ménages supplémentaires qui pourront bénéficier d'un supplément au loyer;

ATTENDU les dispositions des articles 3.1.1 et 94.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Maurice Vaney

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles confirme son intention d'adopter par règlement un programme municipal complémentaire au *programme AccèsLogis Québec* pour ce projet;

Que : le Conseil précise que ce règlement accordera, pour une durée de 35 ans, un crédit de 100 % des taxes foncières à ce projet;

Que : le Conseil s'engage à participer financièrement à 10% du programme de supplément au loyer pour 80% des logements et ce, pour une période de 5 ans.

ADOPTÉE

14 093

18. PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC ET BONIFICATION ACCÈSLOGIS (VOLET II-6) POUR LA RÉALISATION DE LA PHASE 3 DU DOMAINE DES TROIS-PISTOLES

ATTENDU QUE le Domaine des Trois-Pistoles souhaite réaliser la phase 3 de son développement, soit un projet d'agrandissement comprenant 15 unités de logement supplémentaires au 135, rue de la Seigneurie;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles (la municipalité) désire adhérer au programme *Rénovation Québec* (PRQ) dans le but de bonifier le programme *AccèsLogis Québec* pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE ce projet est important pour la communauté et qu'il viendra revitaliser le quartier en y ajoutant des logements de qualité au centre-ville;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu unanimement par ce Conseil,

Que : la Ville de Trois-Pistoles demande à la Société d'habitation du Québec de participer au programme *Rénovation Québec*; la Ville désire adhérer au Volet II, Intervention 6 (bonification *AccèsLogis Québec*) et demande un budget de l'ordre de 266 000 \$; ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la municipalité et la SHQ;

Que : M. Jean Pierre Rioux, maire, et Mme Pascale Rioux, directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme *Rénovation Québec*; la municipalité accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le programme *Rénovation Québec*.

ADOPTÉE

14 094

19. APPUI À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT « LA DÉMOCRATIE DANS LE RESPECT »

ATTENDU QU'en novembre prochain se tiendront des élections municipales;
ATTENDU QU'il faut prendre soin de la démocratie, renouer avec un débat respectueux et favoriser l'engagement politique;

ATTENDU l'initiative de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant un appel au débat démocratique dans le respect;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles joigne le mouvement « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » initié par l'UMQ.

ADOPTÉE

20. DIVERS (DON ET ASSURANCES)

14 095

20.1 DON

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles accorde une aide financière de 3 000 \$ à l'organisation « Club de baseball sénior de Trois-Pistoles » à titre d'aide pour la saison 2020.

ADOPTÉE

14 096

20.2 ASSURANCES

ATTENDU les articles 29.9.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes;

Pour ce motif,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement par ce Conseil,

Que : la Ville de Trois-Pistoles joigne le regroupement d'achat de l'UMQ en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) pour la période du 31 déc. 2020 au 31 déc. 2025;

Que : M. Jean Pierre Rioux, maire, et Mme Pascale Rioux, directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long;

Que : l'adhésion à l'une ou les deux de ces protections d'assurances soit conditionnelle à l'obtention de prix concurrentiels.

ADOPTÉE

21. PÉRIODE DE QUESTIONS : (aucune question)

Note du greffier. Par un avis diffusé sur le site web de la Ville, les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions par courriel avant le début de la séance.

14 097

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu unanimement,

Que : la séance soit levée. Il est 20 h.

ADOPTÉE

Jean Pierre Rioux, maire

Benoit Rheault, greffier